

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

2022 - 056

Nombre de conseillers	
• en exercice	13
• présents	7
• votants	13
• absents	6
• exclus	0

De la commune de SAINT GERMAIN

Séance du 21 décembre 2021 à 18 heures 30

Date de convocation :
21 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
02 novembre 2022

Objet
Convention relative à la pratique de la chasse sur la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de la Grande Pile

CARAVATI-BRESSON Maryline

Étaient présents :

M et Mmes Beluche Olivia, Triquenot Caroline, François Hélène, Dudoret Annabel, Didier Philippe, Guilbert Denis
M. Staehli Freddy a donné pouvoir à Mme Beluche, M. Gavoille a donné pouvoir à M. Didier, Mme Roch a donné pouvoir à Mme Triquenot, Mme Durpoix a donné pouvoir à Mme Dudoret, M. Jurettigh a donné pouvoir à Mme Caravati-Bresson, M. Letellier a donné pouvoir à M. Guilbert

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Madame la Maire rappelle les différents entretiens entre les membres du Conseil municipal avec les membres du bureau de l'Association Communale de Chasse Agréée de la Commune, l'Office National des Forêts et les représentants du Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté
Madame la Maire rappelle également la situation de la Réserve Naturelle Régionale de la Grande Pile gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de France Comté avec un bail emphytéotique,
Le site de la Réserve Naturelle Régionale de la Grande Pile accueille de nombreux oiseaux d'eau et plus particulièrement la sarcelle d'hiver. La nidification de la sarcelle sur la Grande Pile est une très rare populations nicheuses certaines et régulières en Haute-Saône, il convient de limiter le prélèvement cynégétiques de ces oiseaux,
Madame la Maire rappelle également la création du sentier d'interprétation "la balade à 1000 temps" en bordure de la Tourbière : la pratique de la chasse est elle compatible avec l'utilisation de ce nouveau chemin par des visiteurs/randonneurs ?
Les échanges entre toutes les parties ont permis d'aboutir à un consensus permettant une modification des pratiques de chasse au sein de la Réserve Naturelle Régionale. Cet accord a fait l'objet d'une convention dont lecture est faite par Madame la Maire et elle stipule :
** L'ACCA s'engage à interdire pendant toute l'année, toute chasse au gibier d'eau incluant la sarcelle d'hiver, canard colvert ou autres anatidés, rallidés et limicoles à l'exception de la bécasse des bois,
L'ACCA s'engage réduire les créneaux ouverts à la chasse à la bécasse des bois à une demi-journée par semaine,
L'ACCA s'engage également à ne réaliser aucune autre action de

chasse à l'exception de traversées avec les chiens, fusils déchargés pour débusquer le grand gibier (sanglier notamment) et de le rabattre en dehors de la réserve naturelle régionale
Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Après lecture de la proposition de convention entre la Commune ,
l'ACCA et le Conservatoire des espaces Naturels, et invité à délibéré, le conseil à l'unanimité
- autorise Madame la Maire à signer la convention,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à SAINT GERMAIN, le 31 octobre 2022

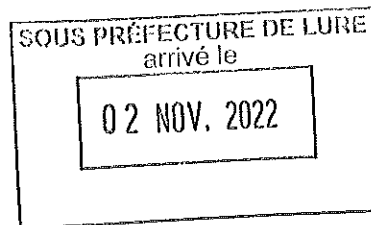
do sentencie de Aécure

BEUCHE Olinia

La Maire,



GRAVATI-BRESSON Fayline



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

2022 - 057

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

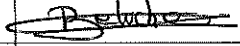



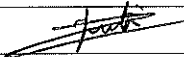
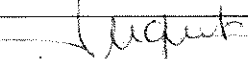
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre	0
Pour	13
Date de convocation :	21/10/2022

L'an deux mil vingt deux, le 31 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CARAVATI-BRESSON Maryline, Le Maire.

Objet : Ajustement des crédits aux opérations d'investissement : éclairage public rue Lucie Richard

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics	1 400.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 400.00 €			
D 023 : Virement section investissement		1 400.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		1 400.00 €		
Total	1 400.00 €	1 400.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 21534-55 : RESEAU ELECTRIQUE		1 400.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 400.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				1 400.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				1 400.00 €
Total		1 400.00 €		1 400.00 €
Total Général		1 400.00 €		1 400.00 €

Signataires :

BELUCHE Olivia	
DAVAL Yves <i>devenue Maryline</i>	
DIDIER Philippe	
DUDORET Annabel	
FRANCOIS Hélène	
GAVOILLE Olivier <i>devenue prunier à la DDAE</i>	
GUILBERT Denis	
JURETTIGH Arnaud <i>devenue prunier à l'usine agricole - Buisson</i>	
LETELLIER Dominique <i>devenue prunier à l'usine agricole</i>	
ROCH Lucie <i>devenue prunier à l'usine agricole</i>	
STABHLI Freddy <i>devenue prunier à l'usine agricole</i>	
TRIQUENOT Caroline	

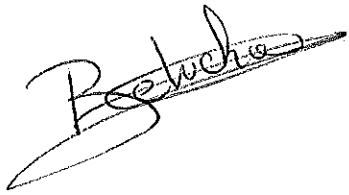
70 464 Code INSEE	Commune de ST GERMAIN - BUDGET COMMUNAL M14 67500 Commune de SAINT GERMAIN	DM 2022
----------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Certifié exécutoire par Mme CARAVATI-BRESSON Maryline, Le Maire, compte tenu de la transmission en Sous- préfecture, le 04/11/2022 et de la publication le 04/11/2022.

A SAINT-GERMAIN, le 31/10/2022.

de secrétaire de séance



BEUCHE Olivier

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline

